Image not found or type unknown

RECONDUCTION BAIL TACITE par le gestionnaire de bien

Par **RUZE Fred**, le **26/02/2017** à **10:56**

Bonjour

Je suis propriétaire d'une maison que je loue par l'intermédiaire d'un gestionnaire de bien.
Le bail de cette maison a été renouvelé l'été dernier, par le gestionnaire de biens, sans m'avoir consulté.
Or je souhaite vendre cette maison.
Est-ce que je peux donner congé aux locataires ?
La vente de la maison occupée est très difficile.

Vous en remerciant par avance

Cordialement,

Par **RUZE Fred**, le **26/02/2017** à **11:13**

Bonjour
Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse.
Il est vrai que mon souhait de vendre est arrivé en fin d'année après la reconduction du bail.
J'avoue également ne pas tout connaître en matière de gestion locative et m'appuyais sur mon gestionnaire de biens.
Bon dimanche
Cordialement,

Par **Martinez Chantal**, le **28/02/2017** à **19:07**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'un studio dans une résidence étudiante en bail commercial qui arrive à échéance dans 6 mois. Le gestionnaire NEXITY STUDEA, me propose de résilier ce bail qui arrive à son terme a l'amiable et de faire un nouveau bail qui contient pleins de restrictions envers le bailleur qui n'existaient pas dans l'ancien et surtout une baisse de 15% du montant du loyer.
Puis je refuser ce bail et demander qu'il soit reconduit aux mêmes conditions que l'ancien et

leurs proposer si ils ne sont pas d'accords de résilier ce bail. Cela fait une baisse importante et les charges et impôts ne baissent pas eux...
Je vous remercie de votre réponse,
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés